

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MARS 2019**

Date de convocation : 25 février 2019

Date d'affichage : 25 février 2019

Membres en exercice : 7

Membres présents : 6

Membres votants : 6

Le sept mars deux mil dix-neuf à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-cinq février deux mil dix-neuf, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Christophe COLOMBEL, Maire de Calleville les deux églises.

Etaient présents :

Mmes Anabelle PRIEUR, Valérie MAUGER.

Mrs. Christophe COLOMBEL, Dany POULET, Sébastien CARE, Eric DUMORTIER,

Absent excusée :

Mme Mathilde LAMBERT,

Secrétaire de séance : Mr Sébastien CARE,

07/03/2019 - 1 – PROJET EOLIEN DE « LA PLAINE DU TORS »

Mr Le Maire rappelle que nous avons délibéré le 7 septembre 2015 contre un projet éolien sur la commune de Calleville les 2 églises coté Belleville en Caux car ce projet risque de causer des nuisances sonores pour les habitants. Il nous est demandé de délibérer à nouveau car celle-ci n'était pas assez précise.

Le 15 janvier 2019, la société SEIDER, LANGA et Terre et Lac nous a présenté le projet de « la Plaine du Tors » dont 2 éoliennes sont sur le territoire de Calleville les deux églises et nous devons délibérer pour ou contre le projet.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité refuse le projet de la Plaine du Tors et l'entreprise doit bien enlever la zone de Calleville les deux églises comme cela a été indiqué sur l'erratum distribué début juin 2018.

Pour copie conforme, le 21 mars 2019.

Le Maire,
C. COLOMBEL



Variante 1 à l'étude



Parc éolien de la Plaine Du Tors

8 éoliennes type N117

Taille : 150 m

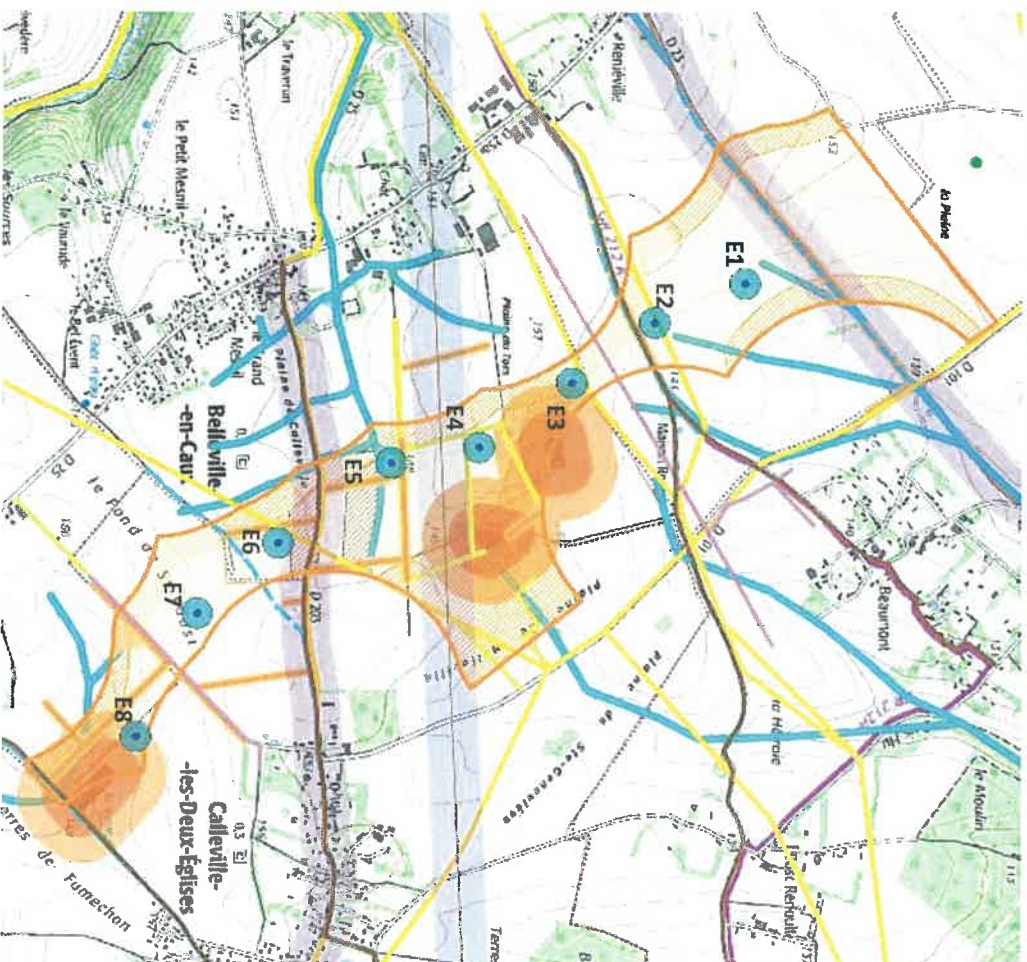
Diamètre : 115-117m

Hauteur de moyeu : 92m

Puissance unitaire : 3,6MW

Puissance totale du parc : 28,8 MW

Productible : 63 000 MW/H



Légende

- Zone d'implantation Potentielle
- Servitudes**
 - FH SFR
 - 100m FH SFR
 - 95m routes départementales
 - Réseau routier local
 - ligne électrique ENEEDIS
 - Réseau enterré ORANGE
 - Réseau d'eau STGS
- Hydrologie**
 - Axe de ruissellement
 - Zone d'expansion des crues
- Ecologie**
 - haie à enjeu modéré
 - haie à enjeu faible
 - 25m haies à enjeu modéré
 - boisement enjeu chro
 - 100m boisement très sensible
 - 200m boisement sensible
 - habitat à enjeu faible
 - habitat enjeu modéré
- Paysage**
 - Enjeu_paysager_peu_sensible
 - Enjeu_paysager_sensible
 - Enjeu_paysager_très_sensible

Proposition d'implantation

- Eolienne -117m

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 septembre 2015**

Date de convocation : 31 août 2015
Date d'affichage : 7 septembre 2015
Membres en exercice : 8
Membres présents : 8
Membres votants : 8

Le sept septembre deux mil quinze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Christophe COLOMBEL, Maire de Calleville les deux églises.

Etaient présents :

Mmes. Sarah ROBERT, Mathilde LAMBERT, Valérie MAUGER, Anabelle PRIEUR
Mrs. Christophe COLOMBEL, Dany POULET, Sébastien CARE, Eric DUMORTIER.

Secrétaire de séance : Mme Sarah ROBERT

07/09/2015 – 08 - ETUDE POUR LA REALISATION D'UN PARC EOLIEN COTE BELLEVILLE

Mr Le Maire informe qu'il a rencontré Mr Leduc qui propose un autre projet éolien sur la commune de Calleville côté Belleville. Au vu de l'implantation et vu les vents, ce projet risque de causer des nuisances sonores pour les habitants.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité ne souhaite pas qu'il y est un autre projet éolienne.

Pour copie conforme, le 14 septembre 2015

Le Maire
